

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 27 mars 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 15

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, premier adjoint.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT,
Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN,
Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT,
Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD,
Florian WARGNIER, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Gilbert SUCHET, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX,
Coralie PERSIANI, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 11/03/2025

Délibération n° 2025-15 Approbation du compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M57 applicable au budget principal,

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-069-216902841-20250317-202515-BF

Vu la délibération n° 2024-20 en date du 28 mars 2024 portant approbation du budget primitif principal 2024,

Vu les délibérations n° 2023-32 en date du 20 juin 2024, n° 2024-44 en date du 9 juillet 2024, n° 2024-55 en date du 17 octobre 2024, n° 2024-2 en date du 12 novembre 2024, n° 2024-73 en date du 19 décembre 2024, portant décisions modificatives,

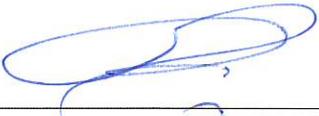
Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	2 944 452,07 €	3 193 041,06 €	6 137 493,13 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	3 083 467,70 €	2 519 037,81 €	5 602 505,51 €
Clôture			
Solde d'exécution 2024	-139 015,63 €	674 003,25 €	534 987,62 €
Résultat reporté 2023	1 836 241,37 €	360 227,73 €	2 196 469,10 €
Résultats de clôture 2024	1 697 225,74 €	1 034 230,98 €	2 731 456,72 €
Restes à réaliser			
Dépenses	1 286 552,00 €		
Recettes	416 700,00 €		
Résultat cumulé de clôture	827 373,74 €	1 034 230,98 €	1 861 604,72 €

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence de Monsieur le Maire Gilbert SUCHET et sous la Présidence de Patrice COEURJOLLY, premier adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le compte administratif 2024 du budget principal présenté

A Montanay, le 31 mars 2025

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le premier adjoint, Patrice COEURJOLLY
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 2/04/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

